

RENN·EX·CO

Vous accompagner dans votre développement...

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 01/09/2022 AU 31/08/2023**

« MJC LA PAILLETTE »

Association

Siège social : domaine Saint Cyr rue du Pré de Bris
35000 RENNES

■ **RENNES**

10 rue Bignon
35000 RENNES
Tél. 02 99 41 88 49

accueil@rennexco.fr

Expertise-Comptable ▪ Conseil aux entreprises ▪ Conseil Juridique ▪ Conseil social ▪ Commissariat aux Comptes

SARL RENN EX.CO au capital de 72 000 euros - SIRET 34771310900010 - APE 6920Z

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

A l'assemblée générale de l'association MJC LA PAILLETTE,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association "MJC LA PAILLETTE" – domaine Saint Cyrue du Pré de Bris – RENNES (35000) relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- le suivi des subventions et des produits des activités
- les indemnités de départ à la retraite
- les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude



ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 23/12/2023

RENN EX CO

Société de commissariat aux comptes
Inscrite près de la cour d'appel de Rennes
Représentée par Monsieur DJARA Timothé

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text of the representative.

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

A l'assemblée générale de l'association MJC LA PAILLETTE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Fait à RENNES, le 23/12/2023

RENN EX CO

Société de commissariat aux comptes
Inscrite près de la cour d'appel de Rennes
Représentée par Monsieur DJARA Timothé



BILAN

ACTIF	31/08/2023			31/08/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles	25 046	- 21 812	3 234	2 800
Immobilisations corporelles	233 988	- 198 316	35 672	56 348
Immobilisations financières	126		126	186
Total Actif immobilisé	259 160	- 220 128	39 032	59 334
Actif Circulant				
Stocks et En-cours	3 321		3 321	2 491
Clients et comptes rattachés	87 169		87 169	438
Autres Créances	151 945		151 945	15 160
Disponibilités	411 418		411 418	344 923
Charges constatées d'avance	9 108		9 108	19 845
Total Actif circulant	662 960	-	662 960	382 858
TOTAL GENERAL	922 120	- 220 128	701 992	442 193

PASSIF	31/08/2023	31/08/2022
	Net	Net
Fonds Propres		
Report à nouveau	232 291	197 789
Subventions d'équipement	11 781	22 962
Total Fonds Propres	244 071	220 751
Provisions et Fonds dédiés		
Provisions pour charges	23 783	53 378
Total Provisions	23 783	53 378
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	48 888	67 571
Dettes fiscales et sociales	28 766	27 950
Autres Dettes	1 666	-
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	354 819	72 544
Total Dettes et régularisations	434 138	168 065
TOTAL GENERAL	701 992	442 193



COMpte DE RESULTAT

	31/08/2023	31/08/2022	Variation	
	Total	Total	Montant	%
Produits d'Exploitation				
Ventes de Marchandises	7 510	5 681	1 830	24%
Prestations de services et produits divers	301 217	251 831	49 386	16%
Subventions d'exploitation	530 533	515 650	14 883	3%
Autres Produits	15 851	8 042	7 809	49%
Reprises sur Provisions et Transferts de charges	57 184	25 685	31 499	55%
Total Produits d'exploitation	912 296	806 889	105 407	12%
Charges d'Exploitation				
Variations de stocks	- 829	181	- 1 010	122%
Achats de Marchandises	3 876	3 862	14	0%
Autres Achats et Fournitures	236 804	210 408	26 396	11%
Charges Externes	140 455	105 292	35 163	25%
Impôts, taxes et versements assimilés	16 638	10 418	6 221	37%
Charges de Personnel	333 291	327 388	5 903	2%
Charges sociales	107 976	113 243	- 5 267	-5%
Dotations aux amortissements	31 620	33 319	- 1 699	-5%
Provisions	11 500	9 600	1 900	17%
Autres Charges	9 780	9 769	11	0%
Total charges d'exploitation	891 110	823 479	67 631	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 185	- 16 590	37 775	178%
Produits Financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 679	490	1 189	71%
Charges Financières				
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	
RESULTAT FINANCIER	1 679	490	1 189	71%
Produits Exceptionnels				
Sur opération de gestion	1 306	1 493	- 187	-14%
Sur opération en capital	11 181	11 181	-	0%
Charges exceptionnelles				
Sur opération de gestion	851	958	- 107	-13%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 637	11 716	- 80	-1%
TOTAL PRODUITS	926 463	820 054	106 409	11%
TOTAL CHARGES	891 961	824 437	67 524	8%
RESUTAT NET	34 502	- 4 383	38 885	113%
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Bénévolats	12 696	8 736	3 960	31%
Prestations en nature	307 448	261 393	46 055	15%
TOTAL	320 144	270 129	50 015	16%
TOTAL PRODUITS (Y compris contributions en nature)	1 246 607	1 090 183	156 424	13%
TOTAL CHARGES (Y compris contributions en nature)	1 212 105	1 094 566	117 539	10%

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Ces comptes annuels ont été établis au 31 août 2023 et arrêtés par le CA en date du 18 décembre 2023.

Objet social

La Paillette a pour objet de proposer des activités artistiques, sociales et culturelles ouvertes à toutes et tous, accessibles au plus grand nombre, avec une attention spécifique pour les jeunes.

Missions et activités

La Paillette développe des missions de :

- Diffusion : saison de spectacle, programmation hors les murs...
- Création : coproduction, résidences, mise à disposition d'espaces...
- Médiation et action culturelle : éducation artistique et culturelle, actions de sensibilisation et de découverte aux spectacles et à leur univers,
- Pratiques artistiques : ateliers, stages, master class, créations participatives.

Moyens mis en œuvre

Pour atteindre ses missions, La Paillette MJC s'appuie sur des subventions de fonctionnement de la Ville de Rennes, de la Région Bretagne et de la DRAC. Elle répond à des appels à projets auprès d'autres acteurs, développe des ressources propres (ateliers de pratiques, stages, billetterie...). Elle s'appuie sur une équipe d'une dizaine de personnel permanent et des intervenant-e-s en théâtre, danse, arts plastiques, musique...

Conventions comptables

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 2018-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 05-12-2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le nouveau plan comptable des associations est appliqué sur cet exercice. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels :	1 à 3 ans
Site internet :	3 ans
Agencement et aménagement des constructions :	5 à 10 ans
Matériel et outillage :	3 à 10 ans
Matériel de transport :	2 ans
Mobilier de bureau :	4 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique :	2 à 5 ans

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu »

Crédit-bail

Imprimante XEROX, contrat de location en date du 18/12/2018, non révisable de 20 Trimestres.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de départ à la retraite

La convention collective « ECLAT » (*Ex-Animation*) dont dépend l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord y dérogeant n'a été signé. Le montant des droits provisionnés au 31/08/2023 s'élève à 19 782,74 €.

Locaux

La valeur des locaux mis à disposition de l'association par la ville de Rennes pour l'année 2022-2023 s'élève à 184 300 € (Rappel de l'exercice précédent : 164 333 € valeur locative) et 35 306 € pour les charges locatives.

Rémunération des cadres dirigeants, bénévoles et salariés (Art 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

Aucune indemnité ou avantage en nature n'est perçu par les Administrateurs de l'association, hors de certaines indemnités de frais de déplacements. L'association n'emploie pas de cadre dirigeant. Le Directeur est salarié de la Fédération Régionale des MJC qui la met à disposition de l'Association. La Paillette verse à la FRMJC la somme de 6 240,00 €, en 2023, au titre de prime associative.

Valorisation de la charge de direction de l'association

La valorisation de la charge de direction de l'association prise en charge par la FRMJC s'élève à 75 543 € (hors prime associative de 6 240 € prise en charge par la Paillette)

Valorisation de réseau d'affichage de la ville de Rennes

La ville de Rennes apporte son soutien à la Programmation de saison, en mettant à disposition un réseau d'affichage à titre gratuit, valorisé pour un montant de 12 300 € sur la saison 2022-2023.

Bénévoles

Il a été valorisé pour la diffusion professionnelle et amateur des spectacles, les réunions, commissions et instances (Bureau, CA) 12 696 €, représentant 1 058 heures par 12 €. Ce volume horaire est en augmentation par rapport à l'année N-1.

Subventions de fonctionnement et projets

Les subventions reçues de la Ville de Rennes s'élèvent à 432.300 €, dont 19.300 € pour des projets.

Les autres subventions sont les suivantes : La Région Bretagne 45.233 €, La DRAC 45.000 € ; Le Département d'Ille et Vilaine 8.000 €.

Fonds dédiés

Néant

Litiges

Néant.

Nouveau logiciel de comptabilité (Cloé Compta de Aïga) mis en place pour les saisies comptables de l'exercice 2022-2023. Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent, toutefois un nouveau plan comptable est appliqué.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds Propres	Fonds Propres Clôture 31/08/2022	Affectation Résultat N-1	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fonds Propres Clôture 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves pour projet de l'entité					-
Autres Réserves					-
Report à nouveau	202 172	- 4 383			197 789
Excédent ou déficit de l'exercice			34 502		34 502
Situation nette	202 172	- 4 383	34 502	-	232 291
Fonds Propres consommables					
Subvention d'investissement	22 962			11 181	11 781
Provisions réglementées					-
Total	225 134	- 4 383	34 502	11 181	244 072

FONDS DÉDIÉS

Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	31/08/2023	31/08/2022
ENGAGEMENT A REALISER SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total	-	-

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIÉS (compte 195)

Variation des fonds dédiés	A nouveau au 01/09/2022	Mouvement sur l'exercice			Solde au 31/08/2022
		Reports	Utilisation	Autres	
Ville de Rennes Subv/Projet	-		-		-
Ville de Rennes Subv/Projet	-		-		-
Total	-	-	-	-	-

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE ET ASSIMILES	19 783
Total	19 783
Engagements reçus	néant
Engagements réciproques	néant

PRODUITS & AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
AUTRES CREANCES DISPONIBILITES	5 449 -	14 188 -	13 417 -
Total	5 449	14 188	13 417

CHARGES A PAYER

Charges à payer inclus dans les postes suivant du bilan	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
EMPRUNTS ET DETTES BANCAIRES	-	-	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	46 398	25 718	26 084
DETTES FISCALES ET SOCIALES	14 911	10 770	25 242
Total	61 309	36 488	51 326

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	354 819	72 544	58 220
Total	354 819	72 544	58 220

Charges constatées d'avance	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
CHARGES D'EXPLOITATION	9 108	19 845	5 072
Total	9 108	19 845	5 072

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	31/08/2023	31/08/2022	imputations
REGULARISATIONS DIVERSES	1 306	1 493	771 / 772 / 775
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU COMPTE DE RESULTAT	11 181	11 181	777 / 778
Total	12 487	12 675	

Charges exceptionnelles	31/08/2023	31/08/2022	imputations
REGULARISATIONS DIVERSES	851	958	671 / 672
Total	851	958	

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts de charges	31/08/2023	31/08/2022
791 000 Transfert de charges d'exploitation	545	838
791 120 Aide à l'emploi Ville de Rennes	10 000	12 619
791 400 Remboursement Assurance Maif	-	1 939
791 600 Remboursement Formations Uniformation	5 545	1 289
Total	16 090	16 685

